

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

**MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, Mme Massat, M. Le Bouillonnet, M. Le Déaut,
M. Duron, M. Bono, M. Plisson, Mme Lepetit, M. Gagnaire, M. Lurel,
M. Gaubert, M. Chanteguet, M. Garot, M. Peiro, Mme Fioraso,
Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard, Mme Got, Mme Reynaud,
Mme Quéré, M. Grellier, Mme Marcel, M. Lesterlin, M. Mesquida,
Mme Robin-Rodrigo, Mme Lignières-Cassou, Mme Darciaux, Mme Coutelle,
M. Manscour, M. Villaumé, M. Launay, M. Deguilhem, M. Hutin, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Après une analyse rigoureuse de la grille tarifaire des péages autoroutiers, en cas de distorsion entre le tarif et le coût d'exploitation, le surplus perçu par les sociétés concessionnaires sera reversé à l'Agence de financement des infrastructures de transport en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annuel de la cour des comptes 2008 a signalé que la privatisation des autoroutes ne s'est accompagnée d'aucune refonte du système des péages alors que certaines autoroutes sont déjà amorties et les préoccupations nouvelles d'environnement rarement prises en compte. La cour a ainsi relevé que « mal conçu et mal régulé par l'État, le dispositif des péages permet aux sociétés d'autoroutes d'établir des niveaux de péages réels supérieurs aux tarifs moyens affichés et de réaliser des augmentations de recettes supérieures aux hausses normalement autorisées ». Et de continuer « Aujourd'hui la fixation des tarifs est dépourvue de logique économique et s'avère opaque et souvent incohérente ».

C'est pourquoi cet amendement propose de verser le trop perçu à l'AFITF